



Envoyé en préfecture le 22/07/2021

Reçu en préfecture le 22/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 057-215706318-20210721-DG_2021_0104-AR

SERVICE REGLEMENTATION DU DOMAINE PUBLIC
Affaire suivie par Nathalie HODY
☎ 03 87 28 53 79

**ARRETE PORTANT HABILITATION DU PERSONNEL EN
CHARGE DU CONTROLE DES PASS SANITAIRES**

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2542-3 et L.2542-4,

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Considérant que la salle de spectacle de l'Hôtel de Ville, le Casino des Faïenceries, les Musées de Sarreguemines, les Archives Municipales, les Maisons de Quartier, les gymnases et le Conservatoire de Musique entrent dans le champ d'application de ce cadre réglementaire défini par l'Etat,

ARRETE

Article 1 :

Les agents ci-dessous sont habilités à effectuer les contrôles sanitaires prescrits par l'Etat :

SALLE DE SPECTACLE DE HÔTEL DE VILLE ET CASINO DES FAÏENCERIES :

ARNAULT Philippe
AREZU Sarah
ATAMANIUK Hervé
BENTOUTA ATTATEBI Ahmed
BLANC Roland
BABE Fernand
BARTHEL Philippe
BEHR Johann
COINCENOT Alban
COSTES Christopher
DELUS Isabelle
DUBUISSON Alexandra
GAKOVIC Clara
GAERTNER Anne-Marie
GANGLOFF Jean-Claude
HAAF Marie
HERNANDEZ Génaro
HOFFMANN Diana
HUDER Eloi
HUET Laurent

KELLER Charlène
KILLIN Thibaud
KOCH Didier
LARCHER Philippe
LETT Arnaud
MANDITS Alain
MEYER Patricia
MEYER Romain
NAPOLI Romuald
OGUZ Ozcan
PEIFER Magalie
SCHEIDLER Pierre
THURU Geoffroy
WALTER Anthony
WEILER Daniel
WEISHAR Francis
YILDIZ Kurtulus



Envoyé en préfecture le 22/07/2021

Reçu en préfecture le 22/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 057-215706318-20210721-DG_2021_0104-AR

MUSEES DE SARREGUEMINES :

sarreguemines

AMORT-CHIMARD Juliette
ANDRES Sandrine
AUG Sophie
BAUMGARTEN Delphine
BECKER Amélie
DECKER Olivier
FEUVRIE Aurore
HOFFMANN Yanna
KIEFFER Julie
KLEIN François
KORN Stéphanie

LENOIR Mélanie
LINDER Aurélie
MUZZOLINI Xavier
NICKLES Alain
PAROLIN Sylvia
PHILIPPE Virginie
ROUX Valérie
STUMPERT Jessica
WAGNER Sandra
WARY Jean
WINTERSTEIN Pascal

ARCHIVES MUNICIPALES

KIEFFER Julie
WOLFF Silvie

MAISONS DE QUARTIER ET GYMNASES

ARNAULT Philippe
BENTOUTA ATTATEBI Ahmed
FREYERMUTH Pierre
GUEBHARDT Damien
IPSEIZ Dominique
KREUTZER Léon
KUBLER Eric
LINKE Jean-Pierre
MANSRI Ahmed

MAURER Joseph
NIESSER Mathieu
N'ZIKOU Axel
ROSSI Robert
ROTH Lucile
SCHMIDT Patrick
SCHRAMM Rolph
VERDIN Fabien
YILDIZ Kurtulus

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE SARREGUEMINES

GANAYE Olivier
MAEHLER Myrèse
SCHLOSSER Jean-Pierre

Article 2 :

Les contrôles sanitaires sont pratiqués dès l'entrée dans l'établissement et concernent tous les publics majeurs.

Article 3 :

Les contrôles sanitaires sont effectués conformément aux directives gouvernementales communiquées aux usagers par voie d'affichage à l'entrée des établissements concernés, par scannage d'un QR Code présenté par l'utilisateur ou sur présentation de l'attestation de vaccination de la COVID 19.



Envoyé en préfecture le 22/07/2021
Reçu en préfecture le 22/07/2021
Affiché le 
ID : 057-215706318-20210721-DG_2021_0104-AR

Article 4 :

Les agents habilités à effectuer les contrôles des Pass sanitaires ne sont pas autorisés à laisser un usager pénétrer dans l'établissement si son Pass sanitaire ou si son attestation de vaccination de la COVID 19 n'est pas valide. Un test PCR ou un test antigénique de moins de 48 h est également admis.

Article 5 : Contentieux

Les litiges nés de l'exécution du présent arrêté relèvent de la compétence de la juridiction administrative dans le respect du délai de recours de deux mois.

Fait à Sarreguemines, le **21 juillet 2021**



Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint délégué aux Finances


Jean-Marc SCHWARTZ

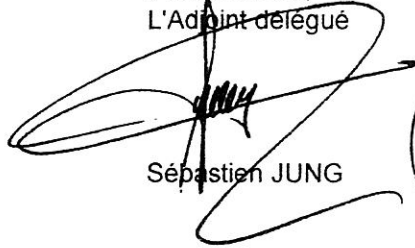


sarreguemines

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le présent arrêté a été publié le **22 JUIL. 2021** selon les formes locales accoutumées.

Fait à Sarreguemines, le **22 JUIL. 2021**
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué


Sébastien JUNG

